

VOUS ÊTES UN EMPLOYEUR PRIVÉ OU PUBLIC GRANDS COMPTES : VOUS AVEZ DES OFFRES D'EMPLOI À DIFFUSER AU SEIN DE NOTRE RÉSEAU CONCERNANT PLUSIEURS SITES, DÉPARTEMENTS OU RÉGIONS ?

Notre réseau s'est structuré pour vous apporter une réponse opérationnelle à la gestion des offres d'emploi multi-sites par la mise en place d'un interlocuteur unique et d'un maillage national de Correspondants Régionaux Grands Comptes.

Votre contact sera le **Cap emploi du département de votre siège social** qui nommera un référent au sein de sa structure et qui sera votre interlocuteur unique pour vous accompagner dans votre démarche.

La liste des Cap emploi est disponible sur le site internet www.cheops-ops.org

- ▶ Il **analysera** la demande, définira avec vous les modalités et circuits de gestion des offres
- ▶ Il **centralisera** vos offres d'emploi et les diffusera auprès des Cap emploi de sa région ou les transmettra aux **Correspondants Régionaux Cheops** des autres régions, qui feront de même sur leur territoire
- ▶ Il **diffusera un processus** en cas de besoin d'ingénierie de formation, de construction de parcours
- ▶ Il assurera le **reporting** : tableau consolidé de suivi auprès de vos services
- ▶ Il **mobilisera** les partenaires pour répondre à vos besoins.

Sur les territoires, les Cap emploi assureront ainsi la diffusion des offres concernant leur département, la sélection des candidats et seront les contacts pour vos sites en local.



LE RÉSEAU DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPÉCIALISÉS CAP EMPLOI

Les Cap emploi ont été créés en 2000. Ils portent les missions d'insertion et de suivi durable en tant qu'organismes de placement spécialisés (OPS) Les Sameth étaient des services financés par l'Agefiph et le Fiphfp sur des missions de maintien dans l'emploi. Au 1^{er} janvier 2018, et conformément à la loi travail, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des OPS dénommés temporairement Cap emploi. 98 structures (dont 96 associations gestionnaires) sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Plus de 1 500 salariés mettent en oeuvre l'offre de services. Les missions de l'OPS s'adressent :

- ▶ Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail) et orientées marché du travail ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens. Quelque soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants
- ▶ Aux employeurs privés et publics quel que soit leur effectif.

L'OPS développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap. L'expertise de l'OPS se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun.

LES ORGANISMES DE PLACEMENT SPÉCIALISÉS ONT DEUX GRANDES MISSIONS :

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- ▶ Accueillir, analyser et orienter la demande de la personne, de l'employeur ou du partenaire
- ▶ Diagnostiquer la situation de la personne ou de l'employeur
- ▶ Poursuivre l'accompagnement : évolution ou transition professionnelle ou accès à l'emploi selon les besoins de la personne
- ▶ Poursuivre l'accompagnement du projet de recrutement de l'employeur
- ▶ Mettre en œuvre un suivi durable de la personne et/ou de l'employeur en emploi pour pérenniser l'insertion
- ▶ S'appuyer sur des actions de communication à destination des employeurs et des partenaires

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

- ▶ Accueillir, analyser et orienter la demande de la personne, de l'employeur ou du partenaire
- ▶ Diagnostiquer la situation de la personne et de l'employeur
- ▶ Poursuivre l'accompagnement de la personne et/ou de l'employeur : évolution ou transition professionnelle ou accompagnement au maintien dans l'emploi
- ▶ Mettre en œuvre un suivi durable de la personne et de l'employeur en cas de maintien réussi
- ▶ Proposer la suite de l'accompagnement : transition professionnelle pour les personnes ne pouvant être maintenues dans leur entreprise / établissement
- ▶ S'appuyer sur des actions de communication à destination des employeurs et des partenaires

LES PLUS-VALUES CAP EMPLOI

- ▶ **Un accompagnement personnalisé et adapté** aux besoins des personnes et des employeurs
- ▶ **Une prise en compte de la dimension handicap** tout au long du parcours professionnel de la personne
- ▶ **Une connaissance fine et une mobilisation** des dispositifs spécifiques et de droit commun
- ▶ **Une expertise sur l'ingénierie de parcours de formation** et sur la question emploi/handicap au service des employeurs
- ▶ **Une double compétence à destination des personnes et des employeurs** favorisant synergie et interaction
- ▶ **Un maillage territorial qui assure une proximité avec les personnes** et les employeurs et une bonne connaissance du contexte économique local
- ▶ **Un référent pour la personne et pour l'employeur** pendant toute la durée de l'accompagnement
- ▶ **Une sécurisation des parcours professionnels** pour faciliter l'accès à l'emploi et prévenir des ruptures
- ▶ **Un accompagnement global** auprès des employeurs sur la question de l'emploi et du handicap
- ▶ **Une gestion des transitions professionnelles et une garantie du maintien dans l'emploi** des personnes en situation de handicap
- ▶ **Une meilleure lisibilité des services rendus** aux personnes et aux employeurs

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

L'OPS assure une mission de service public et à ce titre respecte les principes inhérents à cette mission :

- ▶ le principe de continuité du service destiné à satisfaire les demandes des bénéficiaires de façon régulière au cours des jours ouvrés ;
- ▶ le principe d'adaptation ou de mutabilité qui signifie que les services fournis doivent être adaptés aux besoins du public ;
- ▶ le principe d'égalité et de neutralité du service public qui interdit toute différence de traitement, toute discrimination et toute distinction fondée sur l'appartenance religieuse, politique, ...

LES ENGAGEMENTS CAP EMPLOI

ENGAGEMENT N° 1 :

Les Cap emploi développent **une stratégie proactive** en direction des employeurs privés et publics

ENGAGEMENT N°2 :

Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap **tout au long de leur parcours professionnel**

ENGAGEMENT N°3 :

Les Cap emploi s'appuient sur leur réseau de **partenaires**

ENGAGEMENT N°4 :

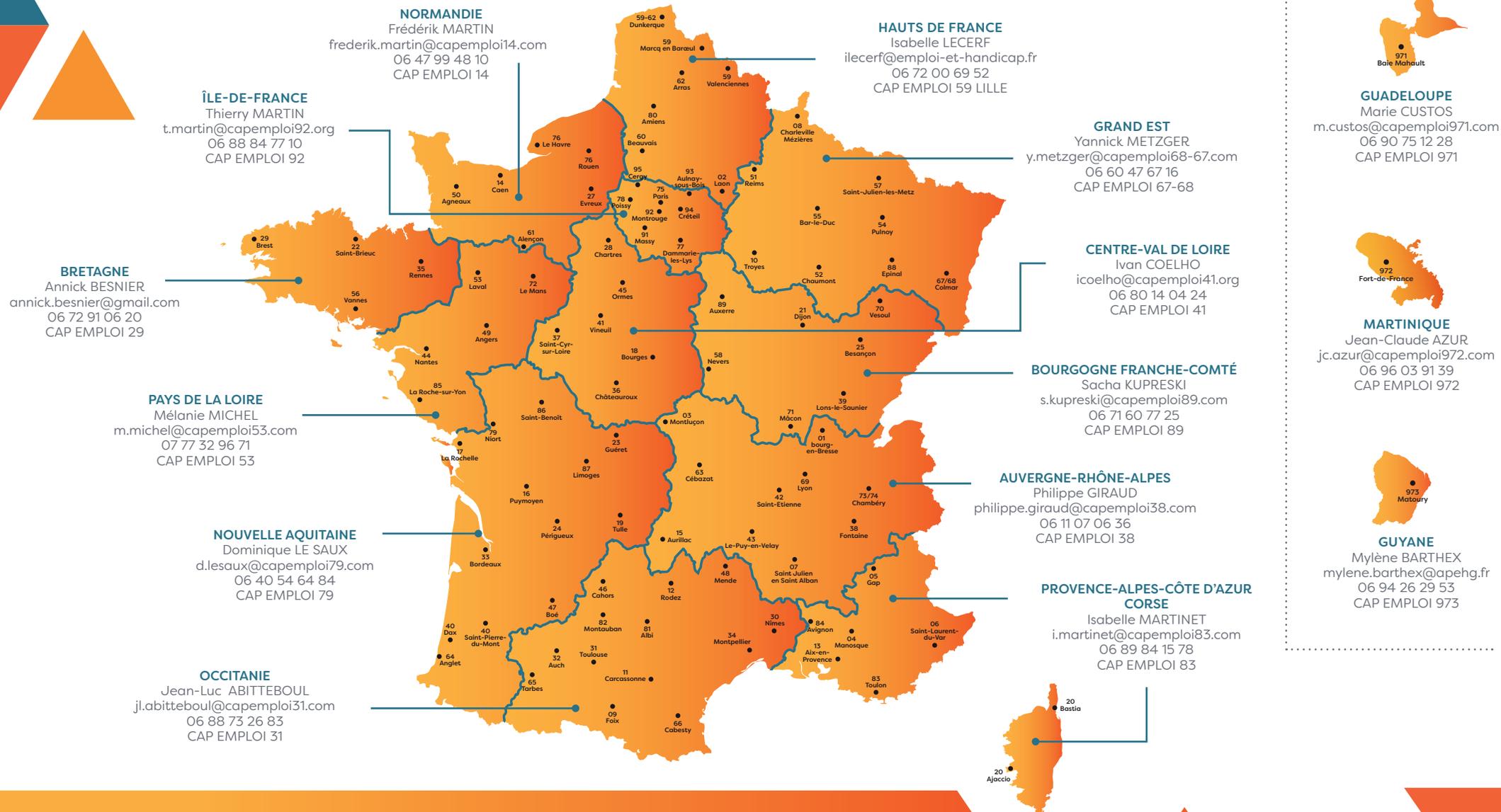
Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap orientées marché du travail, **quelque soit la nature du handicap**

ENGAGEMENT N°5 :

Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap, **quelque soit leur degré d'éloignement à l'emploi**



LE SERVICE GRANDS COMPTES CHEOPS



47 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. 01 44 23 76 06 | Fax 01 44 23 70 56

cheops@cheops-ops.org | www.cheops-ops.org

Cheops, Conseil national Handicap et emploi des OPS | Cheops @Cheopsconseil | Cheops

Cheops
CONSEIL NATIONAL
HANDICAP & EMPLOI
DES ORGANISMES
DE PLACEMENT
SPÉCIALISÉS